Image not found or type unknown

Etat des lieux de sortie fait par proprio tout seul !

Par **basilic1965**, le **17/02/2017** à **14:30**

Bonjour,
J'avais un RV pour un état des lieux de sortie avec la propriétaire en décembre. Nous avons constaté les dégâts des eaux que j'avais signalés à mon assurance et à la propriétaire 10 mois plus tôt et à nouveau 3 mois plus tôt (et qui l'a signalé à ma propriétaire) : la propriétaire n'était jamais intervenu sur les travaux de toiture malgré de l'eau coulant dans le compteur électrique... La situation s'est envenimée car a prétendu que j'avais refusé de faire ces travaux (ce qui est faut...)Le ton est monté et la seule chose qu'elle m'a faite signer, c'est la réparation d'un portail à faire(ferronnerie)ce qui correspondrait à la caution ; chose que je reconnaissais.
La propriétaire a fait l'état des lieux toute seule et sans me faire signer puisque 1 mois et demi plus tard, elle m'adresse l'état des lieux de sortie fait par elle toute seule et signé par elle toute seule et me réclame 3500€ !!![smile17][smile17][smile17]
Je suis perplexe !
que puis-je faire ?????
Merci par avance,

Par **basilic1965**, le **17/02/2017** à **16:08**

Merci pour votre réponse Janus. Toutefois, ayant juste signé un écrit par rapport au portail, je ne m'en tiens donc qu'à cet écrit où je m'engage à régler la réparation (puisque mon assurance ne prend pas en charge).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés